



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

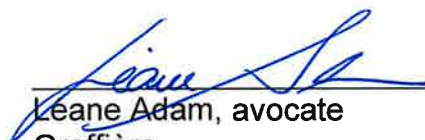
CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 368-01-26

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 368-23 CONCERNANT LES RÈGLES
DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE, CERTAINES RÈGLES
ADMINISTRATIVES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS
POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES**

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 5 mai 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 368-01-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 368-23 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRE, CERTAINES RÈGLES ADMINISTRATIVES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS
POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement numéro 368-01-26 modifiant le règlement 368-23 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives la délégation de certains pouvoir aux fonctionnaires a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 mars 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 mars 2026
Adoption du règlement :	29 avril 2026
Entrée en vigueur :	30 avril 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante :
<http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 30^e jour d'avril 2026.


Signé le 2026-04-30 15:36:04 EDT

Geneviève Bélanger
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe